

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONSCONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	91	69
PRESENTS		60
POUVOIRS Suppléants		4
POUVOIRS Titulaires		5
ABSENTS		22

Vote Pour : 67
Vote Contre : 0
Abstention : 2

Date de la Convocation
19 NOVEMBRE 2024
Date d’Affichage
19 NOVEMBRE 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jacques BROS, Robert CINQ, Laurence CRANSAC VELLARINO Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE.

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Marie-Paule SOLOFRIZZO SENAT, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°202_2024

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 09- Décision modificative N°4 Budget Scolaire Périscolaire CLSH Restauration

Exposé des motifs

- 1) Au titre des marchés de travaux, les entreprises sollicitent parfois des avances qui leur permettent notamment d'acquérir les matériels ou encore de gérer le financement des travaux. Les avances sont réintégréées dans la comptabilité au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ces avances surviennent en cours de réalisation du marché et n'ont pas été prévues au bon chapitre du budget primitif lors de l'inscription de l'opération. Il convient d'ouvrir l'article budgétaire en recette actant la récupération des avances versées aux entreprises de travaux dans le cadre des marchés en cours, spécifiquement sur le marché chaufferie bois environ 25 000 €. Afin d'anticiper les nouvelles avances à venir d'abonder l'article de 100 000 € supplémentaires.
- 2) Lors du vote du Budget Primitif 2024, la subvention d'investissement pour l'Amicale Laïque de Graulhet versée conformément à la convention pluriannuelle d'objectif n'avait pas été prévue. Elle figure chaque année à l'article 20421 subventions d'équipement aux personnes de droit privé. Il convient de prévoir le montant forfaitaire de 20 000 € annuellement versé.

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu le budget primitif 2024 Budget Scolaire Périscolaire CLSH Restauration voté le 8 avril 2024, Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de Julien BACOU, René ANDRIEU) :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessous.

Étiquettes de lignes	Chapitre	Nature	Libellé	Opération	Libellé opération	Fonction	Somme de Montant
= I							
= DÉPENSES	= 21	= 21318	= AUTRES BATIMENTS PUBLICS	= ED_0001	= CHAUFFERIE BOIS DANS LES ECOLES	201	-20 000,00 €
	Total 21						-20 000,00 €
	= 041	= 2313	= CONSTRUCTIONS	=	=	213	100 000,00 €
	Total 041						100 000,00 €
	= 204	= 20421	= BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	=	=	331	20 000,00 €
	Total 204						20 000,00 €
Total DÉPENSES							100 000,00 €
= R	= 041	= 238	= AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	=	=	213	100 000,00 €
	Total 041						100 000,00 €
Total R							100 000,00 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **04 DEC. 2024**

- publication - mise en ligne
Le **04 DEC. 2024**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.